



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

licenciement

Question écrite n° 56446

Texte de la question

M. Bruno Le Roux interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les licenciements dits économiques d'entreprises bénéficiaires. Arguant de la crise financière et économique pour améliorer la rentabilité de leur production en réduisant la masse salariale, elles utilisent les salariés comme simple variable d'ajustement, procédé particulièrement inacceptable en période de forte croissance du chômage. C'est ainsi que le pétrolier Total, après avoir affiché un bénéfice record de 14 milliards d'euros, annonçait un plan de licenciement massif. La moitié des gains de l'entreprise sera reversé aux actionnaires pendant que des centaines de personnes seront invitées à pointer au chômage. Les salariés devraient pouvoir compter sur la garantie de leur emploi quand les bénéfices sont aussi explicites. Le coût du licenciement permet de s'opposer concrètement à ces suppressions d'emploi de convenance. Les entreprises qui engageraient des licenciements économiques alors qu'elles continuent de distribuer des dividendes devraient rembourser au préalable les aides publiques perçues au cours des cinq dernières années pour que la procédure soit recevable. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position et la suite qu'il entendra réserver à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56446

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7396

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)